

SOCIÉTÉ

Le gourou de l'efficacité énergétique

En 1976, les prévisions d'Amory Lovins sur la consommation d'énergie étaient considérées comme irresponsables. Aujourd'hui, ce chercheur américain est vu comme le gourou de l'efficacité énergétique.



Page B-1

12 milliards \$ de mauvais prêts dans les banques canadiennes en 92

Gérard Bérubé

DURE ANNÉE pour les institutions bancaires en 1992. Les six grandes banques ont vu leurs bénéfices fondre 1,9 milliard \$ cette année, secoués par pas moins de 5,9 milliards \$ de pertes sur prêts. Quant aux prêts non performants, ils dépassaient les 12,1 milliards \$ au 31 octobre dernier.

À elles seules, les deux plus grandes banques en termes d'actif, la Banque Royale et la CIBC, retiennent 65% des pertes sur prêts et plus de la moitié des prêts non performants.

À cet effet, la CIBC, dernière des six grandes banques à dévoiler ses résultats, a annoncé hier avoir dégagé un bénéfice net de 12 millions \$ au cours de l'exercice 1992, en baisse de 99% par rapport aux 811 millions \$ enregistrés en 1991. Après le versement du dividende sur les actions privilégiées, son bénéfice se transforme en une perte de 0,59 \$ par action, contre un bénéfice de 3,93 \$ l'action un an plus tôt.

Les créances irrécouvrables de la Banque se sont élevées à 1,84 milliard \$ en 1992, une grande partie de cette augmentation étant imputable à la détérioration marquée des marchés immobiliers à l'échelle mondiale, peut-on lire dans le communiqué remis par l'institution bancaire. Au total, le portefeuille de prêts non performants de la banque se chiffrait à 3,1 milliards \$ au 31 octobre dernier, en hausse de 63% par rapport au 1,9 milliard \$ du 31 octobre 1991.

Au cours de l'exercice, l'actif de la CIBC s'est accru de 9% pour se chiffrer à 132,2 milliards \$, le tout reposant sur une capitalisation de 9,5 milliards \$.

Ces résultats, combinés à une re-

prise économique qui tarde à se manifester, pourraient entraîner des coupures de 2500 emplois parmi les 48 000 employés de l'institution.

Les données de la CIBC gonflent à 12,1 milliards \$ l'enveloppe de prêts non performants des six grandes banques, une hausse de 51% par rapport aux mauvais dossiers de 1991, redevable à une détérioration prononcée du marché immobilier. Cette déprime a provoqué une contraction moyenne de 62% des profits des banques.

Les Olympia & York, Bramalea et cie ont fait mal. À lui seul, le holding O&Y, un «blue chips» au milieu des années 1980, a ajouté 800 millions \$ aux 3,5 milliards \$ de prêts non performants de la Banque Royale. La plus grande banque canadienne doit également conjuguer avec ses 550 millions \$ consentis à Central Capital Corp, ses 300 millions \$ à Bramalea et ses quelques 500 millions \$ à PWA. Ces quatre gros clients comptent pour les deux tiers de ses mauvais prêts.

Ainsi, environ 1,1 milliard des 2,05 milliards \$ de pertes sur prêts de la Royale est tributaire du marasme qui perdure dans l'immobilier. Ses autres activités au Canada ont conduit à des pertes sur prêts de 400 millions \$, rendant l'exploitation canadienne de la banque déficitaire. Le bénéfice de 567 millions \$ dégagé par la Royale sur ses activités canadiennes en 1991 s'est transformé en une perte de 288 millions \$.

Amélioration en vue: la Banque Royale croit être en mesure de limiter à 700 millions \$ ses pertes sur prêts l'an prochain.

La Royale n'est pas la seule à être chatouillée par O&Y. Le holding, qui pourrait être démantelé pièce par pièce, représente un poids de

Voir page A-4: Banques

«Un assaut contre les démunis»

L'opposition dénonce avec vigueur la décision conservatrice de réduire de 2,5 milliards son programme d'assurance-chômage

Jean Dion

de notre bureau d'Ottawa

C'EST AFIN d'éviter que les gens «quittent leur emploi pour rester assis chez eux» ou «aillent passer l'hiver en Floride tout en retirant de l'assurance-chômage» que le gouvernement fédéral a décidé de couper les vivres à tous ceux qui, désormais, abandonneront leur emploi sans raisons

suffisantes.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Bernard Valcourt, a défendu avec la dernière énergie, hier, le projet annoncé mercredi par Don Mazankowski de rendre inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage «les personnes qui quittent leur emploi sans motifs valables ou sont renvoyées pour cause d'inconduite».

«C'est une question de justice et d'équité pour tous les travailleurs canadiens. Personne ne de-

vrait avoir le droit de demander à ses compatriotes de lui payer du bon temps (*give a free ride*)», a-t-il lancé, d'abord lors d'une période de questions extrêmement houleuse, puis dans le foyer des Communes.

En Chambre, le ministre a fait face au feu nourri de l'opposition qui, pendant une demi-heure, a accusé le gouvernement tantôt d'«encou-

Voir page A-4: Démunis

LES MAL LOGÉS CHEZ BOURASSA



PHOTO JACQUES GRENIER

Quelque 200 locataires à faible revenu ont bruyamment manifesté devant la résidence du premier ministre Bourassa, hier à Outremont, demandant au gouvernement de prendre ses responsabilités face aux mal logés. Alors que Québec et Ottawa reconnaissent que 360 000 ménages ont des besoins impérieux de logement, seulement 2000 nouveaux logis étaient disponibles en 1992, alors que 1300 sont prévus pour 1993.

Une marée noire de deux kilomètres menace la côte espagnole

LA COROGNE, Espagne (Reuter) — Un pétrolier grec avec 80 000 tonnes de pétrole brut à son bord s'est brisé hier à l'entrée du port espagnol de La Corogne et risque d'infliger à la côte septentrionale espagnole sa troisième marée noire en l'espace de 16 ans.

Le *Agean Sea*, 54 000 tonnes et 260 mètres de long, construit en 1973 par les chantiers navals d'Hiroshima et appartenant à l'*Agean Sea Traders Association*, s'est échoué hier à 04h00 GMT à l'entrée du port dans une forte tempête, perdant du brut par ses réservoirs crevés.

Quatre heures plus tard, sa coque se scindait en deux et une série d'explosions secouaient le bâtiment. Le maire de la ville, Francisco Vazquez, a déclaré à la radio espagnole que les 28 membres d'équipage philippins, ainsi que le capitaine grec et le pilote espagnol étaient sains et saufs.

«Il y avait une violente tempête et il semblerait que le pétrolier avait des problèmes, mais nous ne savons rien de précis sur l'instant», a ajouté Francisco Vazquez.

Des responsables locaux ont précisé que la zone résidentielle située près du port avait été évacuée en raison de l'incendie et d'émanations de gaz.

La compagnie pétrolière espagnole Repsol a publié un communiqué assurant la population locale que la fumée noire produite par la combustion du pétrole n'était pas toxique.

À 12h00 GMT, la marée noire, ré

Voir page A-4: Marrée

Les publicitaires démunis devant le multiculturalisme



PHOTO JACQUES NADEAU

La Ville se transforme. Les Noirs comme les Asiatiques sont des consommateurs au même titre que les autres, a expliqué Hélène Wavroch, présidente du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR).

Danny Vear

LES NOIRS, les Asiatiques comme les Indo-Pakistanaïens boivent de la bière, vont chez Provigo et achètent des automobiles. Pourtant, les messages publicitaires diffusés dans les médias ne s'adressent que rarement à cette clientèle ethnique qui représente 21% de la population de la Communauté urbaine de Montréal.

«Quand voit-on un Noir consommer de la bière à la télévision?» demande Widemir Normil, un des rares comédiens noirs à se retrouver dans des messages publicitaires québécois.

«Rarement!», étaient prêts à admettre une centaine de publicitaires à l'occasion d'une rencontre, hier, portant sur l'intégration des marchés ethniques dans les stratégies publicitaires des entreprises. Par leurs propos et leurs réactions, ils ont exprimé à quelques reprises leur désarroi face à la réalité multi-

culturelle de Montréal.

«La Ville se transforme. Les Noirs comme les Asiatiques sont des consommateurs au même titre que les autres. Il faut s'adresser à

Les annonceurs québécois craignent que la dame de Rimouski ne se reconnaisse pas dans un paysage multiculturel qui ne correspond pas à sa réalité immédiate

eux», a expliqué Hélène Wavroch, présidente du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), responsable de la ren-

contre d'hier en collaboration avec le Publicité-club de Montréal.

Lentement, les publicitaires essaient de prendre en compte la dimension multiculturelle québécoise. «Même si nos voisins américains le font depuis longtemps, c'est récent que les publicitaires québécois incluent des membres des communautés dans leurs produits publicitaires», note Richard Leclerc, vice-président chez Publicité Martin. Selon lui, les annonceurs québécois feraient preuve d'une plus grande retenue: ils craignent que la dame de Rimouski ne se reconnaisse pas dans un paysage multiculturel qui ne correspondrait pas à sa réalité immédiate.

Même à Montréal, les mentalités tardent à changer. En 1987, une étude du CRARR relevait 311 panneaux publicitaires dans le métro. Seuls 10 d'entre eux (soit 3,2%) montraient un membre d'une communauté culturelle. En 1992, le CRARR réalisait le même relevé

Voir page A-4: Publicité

SOMALIE L'ONU dit oui à une opération militaire

NEW YORK (AFP) — Le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé, hier soir, les États-Unis à prendre la tête d'une opération militaire d'urgence pour sauver les victimes de la famine en Somalie.

Le Conseil a adopté une résolution (résolution 794) en ce sens à l'unanimité. La Chine, qui avait signalé une possible abstention en début de semaine, s'est finalement ralliée au projet de texte occidental.

Le Conseil de sécurité a autorisé les États, ayant proposé des forces à l'ONU, et tous ceux prêts à se joindre à l'opé

Voir page A-4: Somalie

ESPRESSO
CAPPUCCINO
ACAPULCO
GAGNEZ 1 VOYAGE
POUR 2 À ACAPULCO

LE PLUS GRAND CHOIX DE MACHINES À CAFÉ

ESPRESSO • CAPPUCCINO À MONTRÉAL

CENTRE DE SERVICE GAGGIA

AVANTI
MINI BAR
RÉG.: 289,00 \$

249⁰⁰\$
+ TAXE

NOUVEAUX
MODELES

AVANTI
AUTOVAPORE
RÉG.: 450,00 \$

395⁰⁰\$
+ TAXE

7144 BOUL. ST-LAURENT • 270-9770 (PRÈS DE JEAN-TALON)



SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Démunis

rager le harcèlement sexuel au travail, tantôt d'abandonner les valeurs de justice auxquelles tiennent chèrement les Canadiens.

Qualifiant cette nouvelle décision gouvernementale d'«assaut vicieux contre les plus démunis» et de «mesure inhumaine», libéraux et néo-démocrates ont fait valoir en substance que la mesure allait forcer les gens à conserver des emplois insupportables et, surtout, contraindrait les femmes victimes de harcèlement à vivre avec la situation ou à démissionner sans assurance de ressources financières.

Selon le système actuel, un demandeur de prestations se voit décerner une pénalité de quelques semaines si la perte de son emploi est réputée non fondée sur des raisons valables. Désormais, la demande sera carrément refusée.

«C'est un choix fantastique que vient d'offrir le gouvernement aux femmes, a ironisé la députée libérale de Halifax, Mary Clancy, elle-même ex-commissaire à la Commission d'appel de l'assurance-chômage. C'est un cauchemar qui équivaut à sacrifier sa vie privée pour des raisons économiques.»

Mme Clancy fonde son raisonnement sur le fait que les procédures à suivre pour prouver qu'un déstabilisé est justifié prennent au mieux plusieurs mois, pendant lesquels les plaignantes n'auront maintenant plus de ressources. De plus, la dernière étape de révision des cas, devant un tribunal fédéral, est publique.

Mais le ministre Valcourt a vigoureusement, très vigoureusement même, nié les prétentions de l'opposition et a accusé celle-ci de «répandre des mensonges. Ce sont des faussetés et des déclarations irresponsables. Les victimes de harcèlement sexuel étaient protégées hier, elles le sont aujourd'hui et elles le seront demain», a-t-il tonné.

«Mme Clancy ne sait pas de quoi elle parle», devait-il ajouter devant les journalistes.

Rappelant que le régime canadien d'assurance-chômage était plus généreux que ceux de la France, du Japon ou des États-Unis, M. Valcourt a par ailleurs défendu la nouvelle mesure en soutenant que la majorité de la population du pays était derrière lui.

«Les Canadiens appuieront le principe de filtrer les demandes d'assurance-chômage, a-t-il assuré. C'est (parce que ce filtrage était moins strict) que ça nous a coûté 21,9 milliards \$ cette année. Il n'est pas question que des gens quittent volontairement leur emploi et restent à la maison en recevant des prestations pendant que d'autres travaillent fort pour payer des cotisations. C'est une question de justice et d'équité.»

Le ministre s'est défendu d'avoir cédé à des pressions de groupes d'employeurs pour mettre en place cette mesure. Il a plutôt souligné que la décision originait de vastes consultations sur la prospérité et

l'initiative tenues par le gouvernement dans près de 200 communautés à travers le Canada.

«Vous auriez dû entendre ce que travailleurs et employeurs avaient à dire. Ils ont fait preuve de beaucoup de sympathie pour ceux qui doivent quitter leur emploi pour de bonnes raisons: ils n'ont pas de problème avec ça. Mais ils fulminent lorsque des gens, en ces temps de chômage élevé, quittent leur emploi dans le simple but de s'asseoir et de retirer de l'assurance-chômage.»

De toute manière, précise-t-il, le système ne connaîtra aucun changement fondamental.

«Le fardeau de la preuve appartient toujours au demandeur. Il doit démontrer que ses motifs sont justifiés. C'est comme cela depuis 42 ans, et il y a plusieurs précédents de renversement de décision.»

Une affirmation que dément Mme Clancy, qui dit n'avoir jamais vu un cas de harcèlement sexuel être favorablement reçu en appel. Il faut cependant considérer que bon nombre de ces plaintes sont abandonnées, pour des raisons compréhensibles, avant terme.

«Et ça sera encore pire maintenant», rappelle-t-elle.

Dans une entrevue à la télévision, M. Valcourt a précisé que les bonnes raisons pour quitter son emploi comprenaient le harcèlement sexuel, la nécessité de déménager lorsque le conjoint décroche un nouveau poste et la garde des enfants.

Le ministre estime que sur 3 millions de postulants chaque année, environ 100 000 reçoivent des prestations d'assurance-chômage de manière injustifiée. Avec le resserrement des mesures, le gouvernement pourrait économiser jusqu'à 800 millions \$ annuellement.

De son côté, Statistique Canada a calculé que, chaque année, environ un Canadien sur cinq délaisse son emploi pour diverses raisons.

◆ Banques

860 millions \$ dans le portefeuille de prêts non performants de la CIBC, de 318 millions \$ dans celui de la Banque de Montréal, de quelque 500 millions \$ dans celui de la Banque Nationale et de 630 millions \$ dans le portefeuille de la Banque Scotia.

Seule la Banque Toronto-Dominion peut se réjouir de ne pas avoir succombé à l'attrait d'O&Y, mais ses quelque 1,7 milliard \$ de mauvais prêts cache un malaise de 300 millions \$ causé par Bramalea, une filiale immobilière des frères Bronfman, de Toronto, qui travaille présentement à faire accepter son plan de restructuration à ses créanciers.

Bramalea «gèle» aussi quelque 100 millions \$ appartenant à la Banque de Montréal, et 50 millions \$ à la Banque Nationale.

Si le gros dossier de 1992, O&Y, n'entache pas les résultats de la T.D., il n'empêche que l'institution doit conjuguer avec une augmentation de 74% de ses prêts non performants consentis dans le secteur des grandes entreprises, alors que la valeur des mauvais prêts dans les segments prêts personnels et crédit aux petites entreprises s'est repliée de 4,5% entre les exercices 1991 et 1992.

Une reprise économique, et vite!

◆ Marée

partie en trois grosses nappes, s'étendait sur une trentaine de kilomètres par endroits et atteignait des places situées à l'ouest de La Corogne.

Les services de secours ont établi des barrages flottants le long de la côte, riche en faune et en flore aquatiques, et tentent de disperser les nappes en larguant des produits chimiques.

En mai 1976, une explosion survenue à bord du pétrolier espagnol *Urquiola* avait provoqué une marée noire qui s'était infiltrée jusque dans le port de La Corogne et qui avait ravagé la faune et la flore côtières.

En janvier 1979, le pétrolier grec *Andros Patria*, victime lui aussi d'une explosion qui avait coûté la vie à 34 hommes d'équipage, avait provoqué une autre catastrophe écologique.

Le capitaine d'un pétrolier grec était interrogé hier soir par la police, ont déclaré des responsables du gouvernement.

Konstadinos Stavridis, le capitaine grec de l'*Aegean Sea*, fera une déclaration aujourd'hui, a précisé Pilar Lledo, gouverneur civil de la Galice.

◆ Publicité

parmi les 351 panneaux recensés, seuls 15 d'entre eux (soit 4,7%) présentent un membre d'une minorité culturelle. Seuls les produits GAP, Smirnoff et Black Label présentent un membre d'une communauté culturelle. Dans les trois cas, seule la minorité noire était représentée.

Les messages publicitaires québécois intègrent tout de même peu à peu des membres des minorités ethniques. Et ces messages ne sont pas uniquement le lot des gouvernements. Proviso, Métro-Richelieu, Lebeau ont produit récemment des publicités qui intégraient des Noirs ou des Asiatiques. «Cette intégration doit être naturelle et ne doit pas paraître forcée», averti Richard Leclerc, de Publicité Martin.

Un bon exemple? Une récente publicité de Lebeau. Pendant un cours de 15 secondes, Widemir Normil, dynamique et drôle, s'étonne et s'ex-tasie des accessoires qu'il peut ajouter à sa camionnette en passant chez Lebeau.

Selon lui, les minorités culturelles sont «timidement» représentées à la télévision. «J'ai un agent depuis huit ans. J'ai des rôles dans deux téléromans. Les publicitaires me disent encore qu'ils ont de la difficulté à trouver des comédiens noirs.» Pour lui, les publicitaires devraient faire un effort supplémentaire.

Or, croient d'autres, ce sont les communautés ethniques qui doivent prendre leur place. Plus ils la prendront, plus le marché publicitaire va tenter de les récupérer, croit Barbara Ann Thompson, directrice, publicité et promotion, chez Proviso. De tout temps, croit-elle, la publicité a récupéré les phénomènes sociaux. «La pub, c'est un miroir social. La pub n'est pas là pour éduquer, mais pour vendre», dit-elle, avec une franchise étonnante. Elle ajoute qu'un jeune Asiatique qui se trouvait dans une pub de Proviso n'avait pas été choisi par souci d'intégration sociale des communautés, mais bien «parce qu'il était bon».

Même avec du côté de Lebeau. «On a choisi Widemir non pas parce qu'il était noir, mais parce qu'il était meilleur que les autres. Il perçait l'écran», explique Claude Renaud, superviseur chez BCP Stratégie Créativité.

Au terme de la rencontre d'hier, le CRARR a d'ailleurs décerné son deuxième prix pour la publicité et la diversité ethnique. BCP s'est ainsi vu remettre deux prix pour ses publicités télévisuelles: son message publicitaire de Lebeau a reçu une mention spéciale du jury; un autre de Métro-Richelieu a remporté le grand prix 1992.

Un danger guetterait cependant les publicitaires et les entreprises: en faire trop. «Les Québécois doivent se reconnaître dans nos messages publicitaires», explique M. Leclerc. Aujourd'hui, ce n'est pas plus crédible de parachuter cinq membres des minorités culturelles dans un message publicitaire que d'avoir placé, dans nos pubs des années '70, une femme à la tête d'un conseil d'administration sur lequel siégeaient des hommes de 62 ans», ajoute Mme Thompson. Elle fustige particulièrement certaines publicités gouvernementales «qui ne décrivent pas la réalité».

En somme, il ne faut pas forcer la dose, croient les publicitaires.

Malgré leurs efforts, les entre-

prises québécoises sont encore démunies face aux communautés ethniques, a expliqué Mme Thompson. «On manque d'informations sur les goûts et les besoins des différentes communautés ethniques. On ne sait pas comment les aborder parce qu'on connaît peu leurs habitudes de consommation. On s'ajuste à tâtons.» Un truc? Proviso laisse à ses magasins du centre-ville — où se loge la majorité des «marchés ethniques» — le soin de répondre aux besoins des gens du quartier.

En se rapprochant, les publicitaires et les communautés culturelles apprendront à se connaître. «On finira par s'entendre, mais il reste des pas à faire», a conclu Hélène Wavroch, présidente du CRARR.

◆ Somalie

ration multinationale, à employer «tous les moyens nécessaires» pour instaurer «aussitôt que possible» des «conditions de sécurité» pour les «opérations de secours humanitaires».

La résolution, votée huit jours seulement après l'annonce d'une proposition de troupes américaines, souligne que la situation actuelle en Somalie constitue «un cas unique» et nécessite une réaction «immédiate et exceptionnelle».

Le Conseil demande à «tous les États membres» de l'ONU en mesure de le faire de fournir des forces ou des contributions, «en espèces ou en nature». Un fonds des Nations unies sera créé à cet effet. Le Japon a d'ores et déjà annoncé son intention d'y contribuer.

Outre les États-Unis, la France a fait savoir qu'elle participerait à l'opération militaire visant à fournir une «assistance humanitaire d'urgence à la population touchée en Somalie». D'autres pays, comme l'Italie, ont laissé entendre qu'ils pourraient se joindre à l'opération.

Un retard de deux heures a été enregistré pour le vote, la délégation américaine ayant «attendu des instructions finales» de Washington et ayant obtenu qu'un amendement soit introduit à la dernière minute, qui mentionne l'offre «d'un État membre» de prendre la direction de l'opération mandatée par les Nations unies.

A aucun moment, cependant, le mot «États-Unis» ne figure explicitement dans le texte qui accorde un certain contrôle politique à l'ONU et à son secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Celui-ci détachera un groupe de liaison auprès du quartier général sur place et fera des rapports réguliers au Conseil de sécurité, à qui reviendra la décision de mettre fin à l'opération.

A propos de la direction des opérations militaires, la résolution autorise M. Boutros-Ghali et les États «concernés» à prendre les dispositions nécessaires «aux fins du commandement et de la conduite unifiées des diverses forces». Un général américain est déjà pressenti.

À Washington, un responsable du Pentagone a annoncé que les États-Unis pourraient engager près de 28 000 hommes des trois armes dans l'opération.

De son côté, M. Pete Williams, porte-parole du département américain de la Défense, a indiqué qu'un groupe de trois navires amphibies était déjà arrivé au large de la capitale somalienne Mogadiscio et que les 1800 Marines à bord attendaient de «recevoir l'ordre d'une mission spécifique».

«Je ne m'attends pas à une grosse confrontation», a cependant ajouté M. Williams, tout en précisant que 60 000 hommes étaient en état d'alerte.

À Paris, le ministre français de la Santé et de l'Action humanitaire, M. Bernard Kouchner, a prédit, avant son départ pour Mogadiscio, que l'opération «réussira très vite, parce que, en face, il y a des jeunes gens de 14 ans en possession de mitrailleuses et qui vont s'enfuir en courant».

La Maison-Blanche a pour sa part affirmé qu'elle entendait achever la mission avant le 20 janvier, date de la passation des pouvoirs entre MM. George Bush et Bill Clinton, le président-élu des États-Unis.

Si l'apparait très clairement que l'ONU conserve certains leviers de commande sur le déroulement de l'opération, le mandat accordé aux «forces militaires» semble très vague en ce qui concerne les implications sur le terrain.

Le Conseil de sécurité s'est simplement déclaré résolu à «rétablir la paix, la stabilité et l'ordre public» en vue d'un «règlement politique sous les auspices de l'ONU».

L'Î.P.-É. reliée au continent?

OTTAWA (AFP) - Le gouvernement canadien va entreprendre des négociations avec un consortium international, dans l'espoir de parvenir d'ici au printemps prochain à la signature d'un contrat pour la construction d'un pont entre la province de l'Île du Prince-Édouard et le reste du continent, a-t-on appris de source officielle hier à Ottawa.

Toutefois, le ministre fédéral des Travaux publics, M. Elmer Mackay, a tenu à préciser que «des questions importantes devaient encore faire l'objet de discussions» avant que le projet ne soit définitivement approuvé par le gouvernement canadien.

Pour une réduction des barrières au commerce entre les provinces

Suzanne Dansereau
de la Presse canadienne

TORONTO — La Chambre de commerce du Canada demande aux gouvernements provinciaux et fédéral de mettre sur pied un bureau autonome qui s'occuperait de la réduction des barrières au commerce interprovincial.

Dans un rapport qu'il a fait parvenir hier au comité fédéral-provincial des ministres du Commerce extérieur, réuni à Toronto, l'organisme explique que les gouvernements «manquent de volonté politique» pour réduire ces barrières. La seule façon de sortir de l'impasse est donc de confier le dossier à un comité autonome.

Il existe présentement 500 entraves à la libre circulation des biens, des services et des travailleurs au Canada, un pays qui est pourtant engagé dans une deuxième entente de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

Selon le rapport de la Chambre, «la plupart des entreprises ne tirent pas parti de ces barrières» qui sont fixées dans la grande majorité des cas par les gouvernements provinciaux.

Depuis l'an dernier, les provinces ont consenti à lever deux types de barrières importantes: celles qui empêchaient le libre commerce de la bière entre les provinces et celles qui limitaient les achats gouvernementaux de plus de 25 000 \$.

Mais conclure des ententes de libéralisation entre les différentes provinces canadiennes n'est pas chose facile, car chaque province a ses priorités quant aux entraves qui devraient sauter en premier lieu.

Au Québec, par exemple, on voudrait que le prochain dossier à faire l'objet d'une libéralisation soit le commerce des vins et spiritueux.

Au Nouveau-Brunswick, on souhaite plutôt que cela soit le domaine de la construction. Le Nouveau-Brunswick veut que le Québec modifie sa loi qui limite le travail des ouvriers des autres provinces sur le territoire québécois.

Plus on examine de près ces barrières, plus on rencontre des situa-

tions incongrues: le cas récent d'un éleveur de moutons québécois qui peut vendre sa viande en Ontario mais pas au Québec parce que ses animaux, élevés en sol québécois, sont abattus dans un abattoir situé de l'autre côté de l'Outaouais.

Ou bien celui de la société ontarienne Bright qui embouteille le vin français Kressman à Montréal, dont elle a les droits de vente pour toute l'Amérique du Nord. Cette société n'a pas le droit de vendre son vin en Ontario, même si son siège social est à Toronto. Et les Ontariens sont obligés d'acheter le même vin Kressman en importation de France. Le Québec y perd sa valeur ajoutée, et la société ontarienne est privée de profits.

Les premiers ministres provinciaux et fédéral ont terminé hier à huis clos leur première journée de réunion. Ils ont examiné le fonctionnement des ententes existantes sur la bière et les approvisionnement et devaient aussi entamer le débat sur d'autres sujets: le commerce du vin, les services, la construction et la main-d'oeuvre.

Les ministres doivent faire une déclaration publique aujourd'hui. D'ores et déjà on sait du ministre fédéral Michel Wilson qu'il ne faudra pas s'attendre à d'importants développements.

La pression, toutefois, s'accroît sur les gouvernements. En plus de l'étude de la Chambre de commerce du Canada, publiée hier, les ministres ont reçu une copie de celle du Conférence Board du Canada, dans laquelle on dit que les barrières entraînent une production inefficace et réduisent la concurrence entre les entreprises.

Ces études, de même que des pétitions locales envoyées hier aux ministres, s'ajoutent à un rapport récent de l'Association des manufacturiers du Canada dans lequel il est mentionné que les barrières coûtent plus de 6 milliards \$ aux Canadiens.

Ottawa a toujours l'intention d'en arriver à leur élimination d'ici 1995, mais c'est une échéance que certains, dont le Québec, trouvent peu réaliste.

Bière: Ottawa veut que Washington adopte les recommandations du GATT

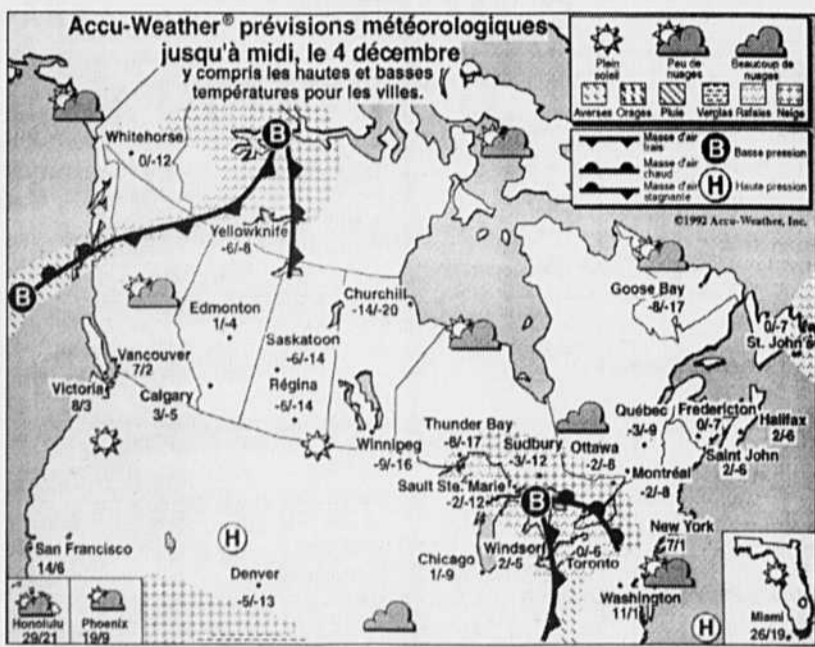
GENEVE (PC) — Le Canada a demandé aux États-Unis de cesser de tergiverser et d'appliquer la recommandation d'un comité d'arbitrage du GATT en faveur de l'abolition des mesures discriminatoires contre les exportations de bière canadienne.

La requête a été émise hier, à la séance annuelle des parties contractantes, l'instance supérieure

de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT).

En juin dernier, les membres du conseil du GATT adoptaient un rapport du comité d'arbitrage qui constatait que 44 États prélevaient des taxes discriminatoires auprès des exportateurs de bière du Canada.

LA METEO



Situation générale: du vent de la neige et de la poudrière sur l'extrême est de la province. Quelques flocons ailleurs. Aujourd'hui une dépression fera son apparition sur l'ouest de la province en mi-journée. Elle glissera sur les régions du sud laissant quelques centimètres de neige sur son passage aujourd'hui et demain. Le reste de la province connaîtra des conditions généralement nuageuses demain.

MONTREAL:

nuageux: éclaircies le matin, faible neige débutant tard l'après-midi. Max. - 3. Vents de 20 à 40 km/h.

Ottawa, Hull, Cornwall: nuageux, faible neige débutant en après-midi. Max. - 3. Vents de 20 à 40 km/h.

Estrie: nuageux Possibilité de quelques flocons, faible neige débutant tard en après-midi. Max. - 4. Vents de 15 à 30 km/h.

Québec: nuageux avec éclaircies. Max. - 4. Vents de 20 à 40 km/h le matin.

Québec: nuageux, 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. - 6. Max. - 3. Vents de 20 à 40 km/h le matin.

Abitibi, Témiscamingue: nuageux, faible neige débutant le matin. Max. - 6. Vents de 20 à 40 km/h.

Beauce: nuageux avec éclaircies. Max. - 4. Vents de 20 à 40 km/h le matin.

QUÉBEC:

nuageux: éclaircies le matin, faible neige débutant tard l'après-midi. Max. - 3. Vents de 20 à 40 km/h.

Trois-Rivières, Drummondville: nuageux, faible neige débutant en après-midi. Max. - 4. Vents de 20 à 40 km/h.

Chaudière: nuageux, 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. - 6. Max. - 3. Vents de 20 à 40 km/h le matin.

Charlevoix, Rivière-du-Loup: nuageux. Quelques flocons le matin. Température stable ou légèrement à la baisse à - 6.

Matapédia, Matapédia, Sainte-Anne des monts, parc de la Gaspésie: nuageux avec quelques flocons. Max. - 2. Vents d'ouest de 30 à 50 km/h diminuant en après-midi.

Bas-Saint-Laurent: nuageux. Min. - 7. Max. - 5. Vents.

Source: Environnement Canada

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1^{er} est. rue Notre-Dame, Suite 9.200, Montréal, (Québec), H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
PLACE ERNIE & ELLIE INC. Place Ernie & Ellie Inc. — Ernie & Ellie's Place Inc. 5900, boul. Decarie, Local 101, Montréal, Dossier 972-984	Addition d'autorisation de danse dans Local 101	6900, boul. Decarie, Montréal
SAUM-MOM INC. Le Saum-Mom 28 St-Paul Est, Montréal, Dossier 1006-535	1 Restaurant pour vendre	2131 A boul. Le Carrefour Laval
175-750 CANADA INC. Ty-Burger 4440, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Dossier 1005-891	1 Restaurant pour vendre	4440, rue Notre-Dame Ouest, Montréal
CHERGUI Dahbia Au Petit Barbere 3299, rue St-André, Montréal, Dossier 930-644	1 Restaurant pour vendre	851, rue Rachel Est, Montréal
BENMAKHLOUF Fatha Cate Bourgogne 401, rue Victoria, Sorel, Dossier 327-718	1 Bar avec spectacles	4571, rue Papineau, Montréal
2964-1750 QUÉBEC INC. Le Bar Country	Addition d'autorisation de danse et	105, St-Charles Ouest

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3X2
Fax: (514) 845-1874 Tél.: (514) 988-0110

La maîtrise des technologies

LOUISE LAMBERT-LAGACÉ ET ASSOCIÉES
diététistes-conseil

Cabinet de consultation individuelle en nutrition

3550 Côte-des-Neiges, bureau 440
Montréal, H3H 1V4
(514) 939-2260

Louise Lambert-Lagacé, dt.p.
Michelle Laflamme, dt.p., m.nut.
Louise Desaulniers, dt.p.